

ameva.info

LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA SOMME

Edito

L'année 2011 fut marquée par de nombreux reportages et manifestations sur les 10 ans des inondations de la Somme. Médias nationaux, presse régionale, associations et collectivités locales ont rendu compte des actions réalisées sur le terrain et des chantiers en cours.

Le colloque organisé en novembre par l'AMEVA a connu un franc succès avec la participation de plus de 270 personnes. Je remercie encore nos partenaires ainsi que l'ensemble des intervenants pour la qualité de leurs exposés et des débats qu'ils ont suscités.

L'année 2012 débute par un dossier au combien important pour notre territoire avec le lancement de la phase opérationnelle du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers. L'intégralité du bassin de la Somme se trouve désormais engagée dans la réalisation d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, véritable outil de planification de la politique de l'eau opposable aux tiers et aux documents administratifs.

Nous attendions cela avec beaucoup d'intérêt afin de procéder à la demande de reconnaissance de l'AMEVA en Etablissement Public Territorial de Bassin. En effet, la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (LENE) de juillet 2010 approuvée dans le cadre du Grenelle 2, nous offre la possibilité d'envisager la mise en place d'une redevance de bassin. Nous déposerons cette demande de reconnaissance au comité de bassin Artois Picardie dans le courant de cette année.

Au nom de toute l'équipe du syndicat mixte, je vous souhaite une très bonne année 2012.

Bernard LENGLET
Président de l'AMEVA
www.ameva.org

SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

La CLE de la réussite

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Somme aval et Cours d'eau côtiers » a été lancé officiellement le 23 octobre 2009 par le Préfet de Picardie.

Son périmètre de plus de 4500 km² concerne 569 communes dont 485 dans la Somme, 76 dans l'Oise et 8 dans le Pas-de-Calais. Il s'étend majoritairement sur les moyenne et basse vallées de la Somme jusqu'au littoral picard. Il épouse les limites hydrogéographiques du bassin aval du fleuve Somme. Il complète ainsi le SAGE Haute Somme, lancé depuis 2007 sur la partie amont. Le périmètre du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers a été fixé par arrêté inter-préfectoral le 29 avril 2010.

Dans la continuité de la démarche, le Préfet de Picardie a installé, le 16 janvier 2012, la Commission Locale de l'Eau (ou CLE) qui sera l'instance de concertation et de décision du SAGE. Elle élaborera les documents de planification du SAGE et assurera le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions.

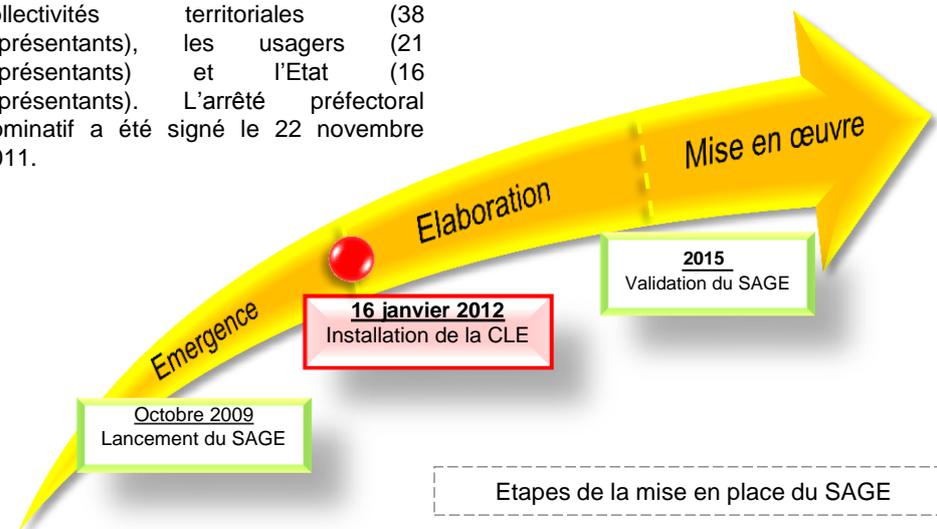
La CLE du SAGE est composée de 75 membres répartis en 3 collèges: les collectivités territoriales (38 représentants), les usagers (21 représentants) et l'Etat (16 représentants). L'arrêté préfectoral nominatif a été signé le 22 novembre 2011.



B. LENGLET élu président de la CLE

Le travail de la CLE s'articulera autour de plusieurs Commissions qui travailleront sur les enjeux forts du territoire par thématiques et par secteurs géographiques tels que la protection de la ressource en eau, le littoral, la gestion et valorisation des milieux aquatiques ou encore la gestion des risques majeurs.

De nombreuses étapes jalonnent l'élaboration de ce SAGE. Une fois les documents approuvés par la CLE, ils seront soumis à enquête publique avant d'être arrêtés par le Préfet. Le SAGE entrera alors dans la phase de mise en œuvre de son Plan d'actions.



Les Mesures Agro-Environnementales sur la Haute Somme

Des résultats prometteurs...

Les concentrations en pesticides et nitrates étant parfois élevées sur la Haute Somme, l'AMEVA s'est porté **opérateur pour accompagner la mise en place des Mesures**

Agri-Environnementales territorialisées (MAE-t).

En 2011, les agriculteurs de 91 communes, présentant un enjeu de préservation de la ressource en eau, ont pu s'engager dans une MAE-t.

Afin d'expliquer aux exploitants les objectifs des MAE-t, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, 3 réunions d'informations ont été organisées en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et les Chambres d'agriculture de la Somme et de l'Aisne. Une centaine d'agriculteurs y ont participé.

Treize exploitants se sont engagés dans un contrat MAE-t (7 dans la Somme et 6 dans l'Aisne).

Au total ont été engagés :

- 342 ha en mesures grandes cultures (réduction de phytos),
- 137 ha en mesures herbes (réduction de fertilisation),
- 7,2 km d'éléments fixes du paysages (essentiellement des haies).

Le montant total des mesures engagées s'élève à 291 000 € pour 5 ans.

Compte tenu de la dynamique des exploitants agricoles sur la Haute Somme lors de cette campagne 2011, il a été décidé de reconduire les MAE-t enjeu eau en 2012. Des mesures similaires seront donc proposées par l'AMEVA aux 91 communes éligibles de la Haute Somme.

Par ailleurs, dans le cadre de Natura 2000, l'AMEVA proposera également des MAE territorialisées sur les 20 communes de la haute vallée de la Selle.



Implantation d'une haie sur une parcelle présentant un risque de ruissellement

Des réunions d'information seront organisées sur ces 2 territoires en mars et avril 2012.

Pour toutes informations, adressez-vous à l'AMEVA au 03 22 33 09 97 ou par mail sur ameva.somme@wanadoo.fr

La gestion des niveaux d'eau sur le bassin

Une meilleure concertation pour une meilleure gestion

Des difficultés quant à la gestion des niveaux d'eau sur le secteur de la Haute Somme ayant été soulevées (variations importantes et soudaines des hauteurs d'eau), il était impératif, au regard des enjeux patrimoniaux et des usages, de mettre en place un dispositif de gestion hydraulique concerté, entre les propriétaires et exploitants des étangs de la Haute Somme, le SVA (Syndicat de Vallée des Anguillères) et les gestionnaires des voies canalisées (Conseil général de la Somme, VNF).

L'AMEVA s'est donc engagé à animer un groupe de travail sur le sujet dans le cadre du SAGE Haute Somme, en y associant les acteurs concernés.

L'objectif est d'analyser les causes de fluctuations brutales des niveaux d'eau et de proposer un cadre de gestion permettant de satisfaire et de concilier au mieux les besoins des usagers tout en s'assurant de la bonne fonctionnalité des zones humides.

Afin de répondre au manque d'eau sur la Somme canalisée en étiages, il a été proposé que VNF approvisionne l'écluse de Sormont/Frise (depuis le canal du Nord) à un débit de 0,2 m³/s à 0,5 m³/s.



Visite de terrain sur le canal du Nord

En ce qui concerne les variations de niveaux d'eau, des mesures de débits et de hauteurs d'eau vont être effectuées en amont de Bray-sur-Somme, au niveau du siphon de Halles. A la demande du groupe de travail, la DREAL Picardie a remis en état la station de débits métriques et des mesures en continu vont permettre d'avoir une meilleure visibilité sur l'origine de ces à-coups.

Enfin, 8 barrages situés entre Béthencourt-sur-Somme et Cappy seront automatisés en 2012 afin de limiter ces variations.

Mieux prévenir et anticiper les étiages sur le bassin de la Haute Somme

Bien que les inondations de 2001 restent dans toutes les mémoires, le bassin de la Somme a également connu plusieurs périodes de sécheresse dont la fréquence et la sévérité semblent s'accroître ces dernières années.

Face à ce constat, le syndicat mixte AMEVA, en partenariat avec la DREAL Picardie et le BRGM, lancera en 2012 un vaste chantier sur cette thématique.

Basée sur l'exploitation du modèle MARTHE élaboré par le BRGM, la démarche visera une meilleure compréhension des interactions entre la nappe de la craie et les débits des cours d'eau. Elle donnera la possibilité de déterminer par chaque sous bassin les volumes d'eau disponibles en fonction des conditions climatiques tout en préservant les habitats aquatiques de nos rivières et zones humides.

A l'image du réseau vigicrue pour les phénomènes d'inondation, l'outil développé permettra à terme de mieux prévenir et anticiper les situations de crise en matière de sécheresse.

Vers le bon état écologique pour les cours d'eau

Les actions en cours sur le bassin de la Somme

Depuis 2007, l'AMEVA propose une mission d'assistance technique aux gestionnaires des cours d'eau du bassin de la Somme (MATAER).

A ce jour, 20 maîtres d'ouvrage bénéficient de la MATAER pour la mise en œuvre de programmes de travaux sur près de 600 km de rivières.

Ces travaux répondent aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (loi du 24 avril 2004), notamment l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau pour 2015. L'hydro-morphologie constitue un des paramètres conditionnant l'atteinte du bon état écologique. Plusieurs altérations de l'hydro-morphologie affectent les cours d'eau du bassin : cloisonnement des rivières par les ouvrages, disparition d'habitats piscicoles, homogénéisation des écoulements et des substrats, absence de ripisylves ...

Plusieurs axes de restauration ont été menés depuis 2007 :

➤ **Restauration de la continuité hydro-écologique.**

Les affluents de la Somme, présentent un cloisonnement important : 170 ouvrages infranchissables ont été recensés sur les 600 km de cours d'eau de la MATAER.

Dans les 5 prochaines années, **75 ouvrages** impactant le libre écoulement seront traités (ouverture totale, arasement).

AVANT



Ouvrage infranchissable

APRES



Après ouverture et arasement seuil résiduel

➤ **Réhabilitation des berges et de la dynamique fluviale :**

Cette opération consiste à favoriser la reconnexion « lit mineur / lit majeur » (arasement de merlons), et de favoriser la sinuosité des rivières (reméandrage). D'ici 2017, la restauration de **plus de 35 km de rivières** est programmée.

AVANT



Cours d'eau chenalisé

APRES



Cours d'eau après reméandrage

➤ **Restauration des habitats piscicoles**

La majorité des rivières de la Somme sont classées en 1^{ère} catégorie piscicole (espèce repère = truite fario). Des opérations de restauration/préservation de frayères à salmonidés ont été menées sur plus de **15 000 m²** de zones caillouteuses.

➤ **Reboisement des berges.**

Plus de **40 km de rives** doivent être plantées à l'aide d'essences adaptées aux berges (aulnes, saules, érables, cornouillers...). Cette démarche vise à restaurer les continuités écologiques au travers du dispositif Trames Verte et Bleue.

Repeuplement de civelles

Une première sur le bassin de l'Hallue



Les civelles sont repeuplées à une taille inférieure à 12 cm. Elles pèsent moins d'un gramme à ce stade.

Le bassin de la Somme conserve une pêcherie traditionnelle de civelles, intervenant de février à avril, à l'arrivée des alevins d'anguilles en Baie de Somme. En effet, l'anguille est une espèce amphihaline qui effectue sa reproduction en mer des Sargasses et dont les alevins retournent en rivière pour y effectuer leur croissance.

L'anguille est une espèce considérée en danger critique d'extinction à l'échelle mondiale et nationale. Les facteurs de sa disparition de nos rivières sont multiples : surpêche, braconnage, pollution des milieux, nombreux obstacles qui jalonnent les cours d'eau et font obstacle à sa montaison.

Dans l'optique de sauvegarder l'espèce et dans le cadre d'un programme global visant à restaurer les populations d'Anguilles au sein de nos rivières (Plan de Gestion de l'Anguille), une partie des quotas de pêches à la civelle est désormais réservée aux opérations de repeuplement de civelles.

En 2011 sur le bassin Artois-Picardie, 45 kg de civelles étaient destinés au repeuplement. L'Hallue a été retenu sur le bassin de la Somme pour une première opération pilote qui s'est tenue en avril 2011. Ce projet est porté par le Comité Régional des Pêches maritimes et les Elevages marins de Boulogne/mer, en partenariat avec le pôle piscicole, l'ONEMA et l'Association de Repeuplement de l'Anguille en France (ARA).



Acclimatation des civelles avant déversement

Ce repeuplement sera suivi pendant trois ans par des pêches électriques sur le cours d'eau qui permettront d'évaluer l'efficacité de ce repeuplement et l'évolution de la population implantée.



Un colloque pour les 10 ans des inondations de la Somme

Une mobilisation importante des acteurs du bassin

Un bilan encourageant pour le bassin versant de la Somme

Les débats suscités lors des tables rondes et des ateliers, ont révélé que notre territoire avait su rebondir à la suite de cet évènement. En mettant en place une organisation à l'échelle du bassin versant et en développant des programmes et des outils appropriés, le territoire est désormais en capacité de mieux prévoir et de mieux prévenir les risques inondation. Pour autant, il est ressorti que le travail d'information préventive et d'entretien de la conscience du risque devrait être poursuivi et développé auprès des habitants et des acteurs de ce territoire.



Un travail de mémoire nécessaire

Les inondations de la Somme ont considérablement marqué les esprits. Si cette crue n'a pas provoqué de pertes de vie, elle fut exceptionnelle par sa durée (plus de 2 mois), causant plus de 200 millions d'euros de dommages.

Dix ans après, l'AMEVA a souhaité organiser une manifestation prenant la forme d'un colloque afin d'établir un bilan des actions réalisées et des chantiers en cours, et de dresser une perspective avec la mise en œuvre de la Directive Inondation à l'horizon 2015.

L'objectif était d'associer les acteurs du bassin de la Somme, territoire exposé à tous les types d'inondation (crue de nappe, débordement et coulées de boues, submersions marines) et ce dans le but de promouvoir la conscience du risque.



Une exposition qui a suscité beaucoup d'intérêt



Plus de 270 participants

Vers une nouvelle approche de la gestion du risque inondation

Ce colloque a aussi permis de présenter les étapes de mise en œuvre de la Directive Inondation transposée de la loi Grenelle 2, qui doit aboutir à l'établissement de Plans de Gestion du Risque Inondation (PGRI) en 2015. Les PGRI devront afficher les stratégies locales et les mesures de gestion pour les territoires identifiés comme à risque important d'inondation.

Une large participation

Durant deux jours, élus, scientifiques, techniciens (soit au total 47 intervenants), ont apporté de nombreux témoignages et retours d'expériences. Des ateliers ont complété les séances plénières et les tables rondes pour approfondir certains sujets comme l'information préventive, la réduction de la vulnérabilité, la gestion de crise ou encore la résilience. En tout, ce sont 270 personnes, de tout horizon, qui ont assisté à cette manifestation, organisée avec le soutien de l'Etat, l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Conseil Régional de Picardie et le Conseil Général de la Somme.

PPR inondation : l'enquête publique relancée

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la Vallée de la Somme, datant du 1er décembre 2004, et concernant 118 communes, a été annulé par un arrêt de la cour d'appel de Douai du 10 décembre 2009, pour vice de procédure. En effet, le dossier complet n'avait pas été déposé dans toutes les communes comme la procédure l'exige.

Une nouvelle enquête publique est donc lancée du 4 janvier au 16 février 2012.

Les documents sont consultables dans les 118 communes concernées.

Toutes remarques ou observations doivent être formulées dans les registres mis à disposition du public dans chacune des mairies.

L'AMEVA a exprimé son incompréhension sur la non prise en compte de certains travaux qui visent à réduire sensiblement l'aléa inondation dans les zones à enjeux.

L'équipe de l'AMEVA vous souhaite ses meilleurs vœux 2012